



AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-134-24

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés que lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le premier projet de P1-Z-3001-134-24 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » dans la zone H-620 dans le secteur du boulevard D'Anjou. Un résumé de ce projet de règlement apparaît plus loin dans le présent avis public.

Une assemblée publique se tiendra le 10 septembre 2024 à 19 h, à la salle du conseil située au 71, rue Principale, à Châteauguay.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera ce premier projet de règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

- Permettre l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » pour les lots adjacents au boulevard D'Anjou sans forcément être un foyer ou une maison de pension pour personnes retraités, ainsi que toutes les normes s'y rattachant;
- Ajout de normes particulières à l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » pour les lots adjacents au boulevard D'Anjou relativement à :
 - Remisage des déchets;
 - Espace de stationnement;
 - Allée de circulation.

La zone visée et les zones contiguës sont décrites au croquis joint au présent avis.

En résumé, ce règlement a pour objet de permettre l'usage « habitation multifamiliale (H3) » dans la zone H-620.

Toute personne intéressée peut consulter ce premier projet de règlement, l'ensemble des dispositions ainsi que la description ou illustration de la zone visée et des zones contiguës, à la réception de l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Châteauguay, ce 28 août 2024.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

RÈGLEMENT Z-3001-134-24



PROJET :

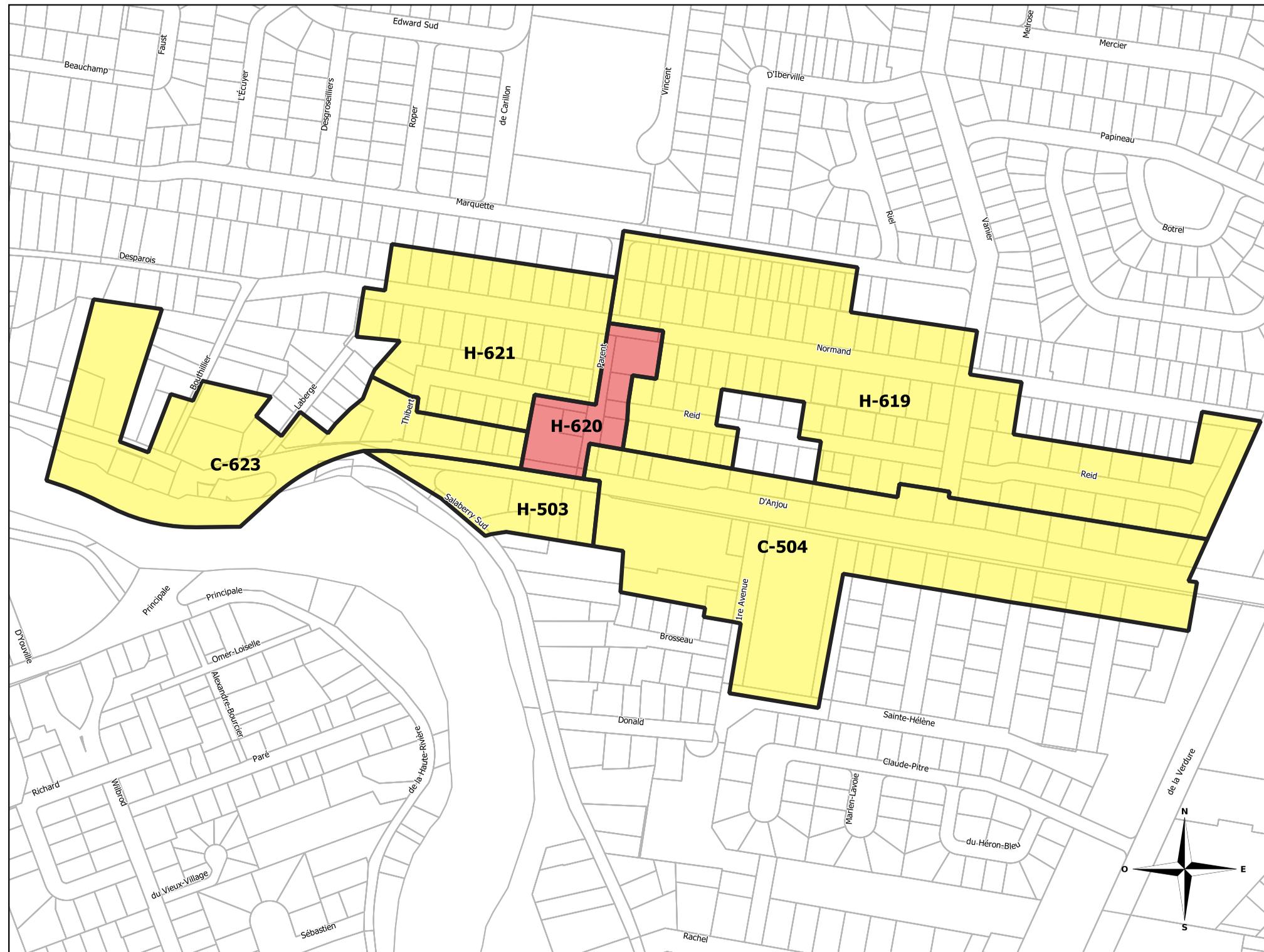
Modification du règlement de zonage Z-3001 visant à permettre l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » à l'intérieur de la zone H-620 dans le secteur du boulevard D'Anjou

Zone visée et zones contiguës

LÉGENDE :

 **Zone visée**
H-620

 **Zones contiguës**
H-503, C-504, H-619, H-621, C-623.



Ville de Châteauguay
Direction de l'aménagement du territoire
Date : 6 juin 2024
Plan : Z-3001-134-24 1/1



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DE LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE
POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-134-24**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 28 août 2024, le présent avis public de la tenue d'une assemblée publique pour le premier projet de règlement P1-Z-3001-134-24 modifiant le règlement de zonage Z-3001 visant à permettre l'usage « Habitation multifamiliale (H3) » dans la zone H-620 dans le secteur du boulevard D'Anjou, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 28 août 2024, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 28 août 2024.

Le greffier,

George Dolhan, notaire